



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PASSAGE EN VIGILANCE ORANGE POUR ORAGES DANS LE DÉPARTEMENT

à Pau, le 17 juin 2023

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques vous informe du passage en vigilance orange pour orages ce 17 juin 2023 à 19h00, sur le département, avec une fin prévisible 17 juin 2023 à 22h00 au moins.

Dégradation orageuse en provenance d'Espagne concernant le sud de l'Aquitaine et l'ouest de Midi-Pyrénées entre la fin de journée et le milieu de nuit prochaine

Des orages temporairement forts à violents remontent d'Espagne en fin d'après-midi. Ils apportent de soudaines rafales de vent pouvant dépasser localement 100 km/h et de fortes chutes de grêle localement.

Ces orages circulent rapidement mais les précipitations peuvent être temporairement intenses.

L'activité électrique est également soutenue à leur passage.

Conséquences possibles :

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :
Tel : 06 15 20 31 38
Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64



- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement :

- Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau
- Je m'abrite dans un bâtiment en dur
- Je me tiens informé et j'évite de me déplacer
- Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés
- J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques

Pour les maires :

La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Se tenir informé en consultant le site Internet de Météo-France : www.meteofrance.fr ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture :
05.59.98.25.25

Pour informer les autorités d'événements susceptibles de mettre en danger la sécurité des personnes et des biens : **@Prefet64**